

# Apostolatus Maris

L'Eglise en Monde Maritime

Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement



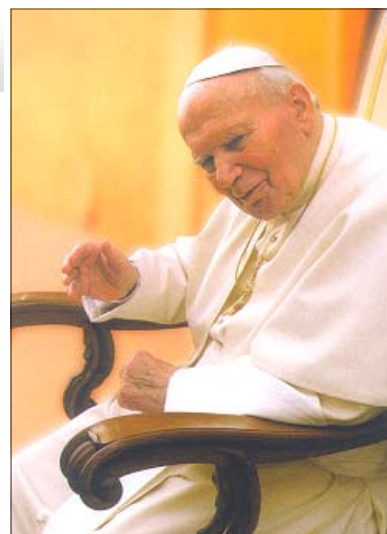
N. 84, 2004/II-III

## JOURNEE MONDIALE DE LA MER

Jeudi prochain,  
le 30 septembre,  
nous célébrons

la Journée Mondiale de la Mer,  
organisée par les Nations Unies.

Ma pensée va vers tous ceux qui travaillent en mer,  
et je prie pour qu'ils puissent mener une existence  
digne et dans la sécurité.



*(Angelus, Castel Gandolfo, 26 Septembre 2004)*

### **A l'intérieur ....**

Aucun droit aux permissions à terre?

Page 2

Dimanche de la Mer 2004

3

Conférence Mondiale de l'ICMA

4

Nouvelle Convention Maritime

9

---

## AUCUN DROIT AUX PERMISSIONS À TERRE?

---

*30 Septembre 2004—Journée Mondiale de la Mer de l'OIT*

Les marins contribuent grandement au bon fonctionnement de l'économie mondiale, 90% environ des échanges mondiaux de matières premières, de denrées alimentaires et de produits étant transportés par la mer. A l'occasion de la Journée Mondiale de la Mer (30 Septembre 2004), les syndicats des gens de mer et les employeurs maritimes – qui forment collectivement le secteur maritime – unissent leurs voix pour demander aux gouvernements d'accorder aux marins le repos amplement mérité que représentent les permissions à terre, parfois après de longues semaines en mer.

Les compagnies maritimes et les gens de mer soutiennent l'objectif de cette Journée—promouvoir la sûreté maritime—en rappelant aux gouvernements que pour y parvenir, mieux vaut coopérer que traiter les gens de mer en escale comme des terroristes potentiels. D'autant plus que le nouveau Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS)\* attribue un rôle de sûreté aux gens de mer.

Compte tenu de la nature particulière de l'emploi des marins—consignés à bord pendant parfois plusieurs semaines de voyages en mer—les permissions à terre dans les ports d'escale sont indispensables à leur bien-être et à leur santé. Cependant, les attentats du 11 septembre ont notamment pour conséquence des restrictions plus sévères sur les déplacements des gens de mer.

Beaucoup de pays rejettent désormais le principe selon lequel les gens de mer ne doivent pas être en possession d'un visa pour bénéficier des permissions à terre, principe établi dans le droit international par la Convention sur la facilitation de l'Organisation maritime internationale (OMI) de 1965, et la Convention sur les pièces d'identité des gens de mer de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 1958 (Convention 108 de l'OIT).

Pour répondre aux exigences de sécurité qui font suite aux attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis en 2001 de manière compatible avec les permissions à terre des gens de mer, l'OIT a adopté une nouvelle Convention sur les pièces d'identité des gens de mer (Convention 185), qui remplace la Convention de 1958.

Cette nouvelle Convention, adoptée en juin 2003, stipule que les pièces d'identité des gens de mer devront comporter une empreinte digitale sous forme de code-barres, et énonce des procédures détaillées pour leur délivrance. Et, surtout, la Convention maintient le principe selon lequel l'État du port doit accorder un traitement de faveur aux gens de mer en ce qui concerne les permissions à terre ou les transits d'équipages, et précise que les gens de mer en possession de la nouvelle pièce d'identité ne devraient pas être tenu d'introduire au préalable une demande de visa dans leur pays d'origine. Nous espérons vivement que tous les gouvernements ratifieront et/ou mettront en œuvre les dispositions de la Convention 185 de l'OIT dans les plus brefs délais.



\* The ISPS Code is a set of new maritime regulations designed to help detect and deter threats to international security. The code applies to vessels over 500gt engaged in international voyages and port facilities serving such ships. All ships and port facilities covered by the ISPS code must have implemented the mandatory requirements by July 1, 2004.

---

## DIMANCHE DE LA MER 2004

---

### *Message du Conseil Pontifical*

*Chaque année le « Dimanche de la Mer » est célébré à travers le monde. Cette année à l'occasion de cette célébration, un message a été adressé à tous les membres de l' 'Apostolat de la Mer de par le monde par le Cardinal Stephen F. Hamao et Monseigneur Agostino Marchetto, dans le but d'encourager les communautés locales à organiser de telles célébrations pour exprimer aux marins et aux pêcheurs leur reconnaissance pour les sacrifices et leur immense contribution au développement mondial. C'est aussi l'occasion de souligner toute la dimension religieuse et spirituelle de leur vie.*

Certains d'entre nous célébrerons le Dimanche de la Mer pendant le mois de juillet et d'autres plus tard durant l'année. Cette célébration est pour nous l'occasion de faire connaître dans nos pays respectifs, la contribution de l'industrie maritime et celle de la pêche à l'économie et à la prospérité de nos pays. Leur travail est essentiel à la prospérité de l'économie mondiale, nous rappelant que 95% des échanges commerciaux entre les nations se fait par voie maritime. Ce jour-là, nous nous souviendrons de tous ceux qui naviguent, loin de leur famille, de leur pays et de leur Église locale. Ils ont souvent beaucoup de problèmes, et nous ne devons pas oublier que les métiers maritimes restent encore aujourd'hui la profession la plus dangereuse au monde, avec beaucoup trop de décès qui auraient pu être évités. Le Dimanche de la Mer sera l'occasion de faire mémoire et de manifester notre solidarité aux familles de ceux qui sont morts en mer, surtout que dans beaucoup de pays leurs dépendants ont à faire face à la précarité et à la pauvreté, par manque de sécurité sociale et de service d'entraide.

Il y a encore des aspects négatifs dans le monde maritime et dans l'industrie de la pêche : les bas salaires, les conditions de vie et de travail difficiles, le manque de sécurité en mer et aussi de sécurité sociale, les abandons arbitraires d'équipages dans des ports étrangers. Les nouvelles mesures contraignantes concernant la permission de débarquer dans les ports, ajoutées aux longs contrats, ont comme résultat d'isoler encore plus le marin et de le couper de la communauté portuaire, de l'accès aux centres d'accueil et même de sa famille et de ses amis. Il y a cependant des signes d'espérance pour la communauté maritime, comme la récente Session Maritime de l'OIT sur la Pêche, et le projet de la compilation dans un avenir prochain de plus de 30 Conventions Maritimes en une seule Convention . Si les normes révisées concernant l'industrie de la pêche sont adoptées l'année prochaine, 90% des pêcheurs seront en principe couverts par ces nouvelles normes, alors qu'actuellement 10% seulement le sont. C'est pourquoi il est important que chaque gouvernement et état du pavillon soit encouragé à prendre ses responsabilités et à protéger les droits des gens de la mer, en ratifiant les nouvelles conventions, et en s'assurant de leur mise en place dans leur industrie maritime et dans le secteur de la pêche, aussi bien que dans leur zone économique exclusive.

Le Dimanche de la Mer est aussi l'occasion de nous rappeler de la mission qui a été confiée à l' Apostolat de la Mer dans la Lettre Apostolique « Stella Maris » du 31 janvier 1997 par le Pape Jean Paul II, où il nous confie la charge de promouvoir la pastorale maritime et d'être les pasteurs des gens de mer, qui à cause de leur situation particulière et de leur profession, ne peuvent bénéficier de la pastorale ordinaire de leur église particulière. Cette mission de l'Apostolat de la Mer dans le monde maritime peut être résumée par ces paroles du Saint-Père aux participants de la Session Plénière du Conseil Pontifical pour les Migrants et Personnes en Déplacement le 18 mai dernier, leur rappelant que « la charité et l'accueil ..... constituent la première et la forme la plus efficace de l'évangélisation. »

Je vous invite à mettre fidèlement vos pas dans les pas du Seigneur afin que personne ne soit exclu de notre charité et de notre accueil. Partageons généreusement avec tous notre hospitalité et notre solidarité afin de mettre en pratique cette résolution de notre Congrès Mondial de Rio en 2002, celle de « donner à la mondialisation un visage humain ».

Que Marie, « Étoile de la Mer », vous protège ainsi que toutes vos familles

Sincèrement votre en Jésus-Christ

Cardinal Stephen Fumio Hamao, Président  
+ Archevêque Agostino Marchetto, Secrétaire

---

# CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ICMA\*

---

## *Une vision nouvelle: renouveler, rassembler et nouveau départ*

La neuvième Conférence Internationale de l'ICMA s'est tenue à la Nouvelle-Orléans aux États-Unis, du 28 juillet aux 3 août 2004. Il y avait 250 participants originaires de plus de cinquante pays. Le comité organisateur de la conférence était composé de représentants des associations locales de bien-être maritime, des Eglises Baptistes, de la Mission de la Mer allemande (luthérienne) et de l'Apostolat de la Mer. Le Révérend Sakari Lehmuhallio, présidait la réunion et fut remplacé comme président de l'ICMA par le révérend Bill Christianson le 3 août à la fin de la conférence, lors du comité exécutif de l'ICMA qui réunissait les membres de l'exécutif avant leur départ.



La rencontre a été couronnée de succès. Les conférences étaient dans l'ensemble de bon niveau et l'approche était positive et œcuménique. Monseigneur Tom Burns, Évêque promoteur de l'AM de Grande-Bretagne prononça un discours très apprécié, dont vous trouverez des extraits à la page suivante. Le père Harel fut responsable des carrefours sur l'œcuménisme. En général, la participation et la contribution des membres de l'Apostolat de la Mer ont été bien accueillies et on pourrait conclure sans grand risque de se tromper que l'Apostolat de la Mer est un membre apprécié de l'ICMA.

### *Assemblée générale annuelle de l'ICMA*

L'assemblée générale annuelle de l'ICMA a eu lieu le 28 juillet et le sujet principal de discussion était l'avenir de l'ICMA. Les conclusions du rapport du comité d'étude et les recommandations du rapport de l'Institut Grubb furent résumées dans un document de réflexion intitulé «Trigger Report» qui fut distribué aux membres présents pour une discussion générale. Chaque point fut discuté en détail et les conclusions sont les suivantes :

-- Il est difficile de faire une distinction entre l'ICMA en tant que « réseau » et l'ICMA en tant que « secrétariat international », car dans la pratique il est autant l'un que l'autre. Nous aurions sans doute souhaité qu'il soit plus « réseau » mais nous ne pouvons pas ignorer le côté essentiel du secrétariat. Cependant un secrétariat n'a pas seulement un rôle statique mais aussi il se doit d'avoir un rôle de leader sinon l'organisation serait vouée à l'échec.

-- L'ICMA ce n'est pas seulement l'affaire du comité exécutif, mais d'abord de tous les membres. Pour assurer une plus grande transparence, le nombre de membres du comité exécutif sera augmenté tout en garantissant que les « membres fondateurs », dont l'Apostolat de la Mer, demeurent des membres permanents. Le comité exécutif continuera à se réunir deux fois l'an.

-- L'assemblée générale annuelle aura un rôle plus important en s'assurant que les coordonnateurs régionaux de l'ICMA puissent assister à cette réunion annuelle.

-- le responsable du bureau de l'ICMA continuera à être un Secrétaire-Général et il est souhaité que le bureau soit, si possible, à Londres.

Ces conclusions furent aussi discutées le 2 août pendant une session générale de la conférence, et un consensus général s'est dégagé en leur faveur. Les procès-verbaux de cet échange seront préparés par le secrétariat de l'ICMA.

Le dimanche 1er août il y eût une rencontre importante entre le comité exécutif de l'ICMA et le présidium de l'ICSW dans le but de dissiper certains malentendus et discuter de certaines allégations de « compétition déloyale » qui avait été faites contre l'ICSW par certains membres de l'ICMA. La rencontre fut cordiale et tout le monde fut d'accord pour recommander plus de « dialogue et de partage d'information » entre les deux organisations, qui se complètent et qui ne sont certainement pas des concurrents. Le principe de coordonner les dates de réunions fut officialisé, et il fut recommandé que cette pratique soit généralisée pour faire des économies d'échelle.

### *Réunions de l'Apostolat de la Mer pendant la conférence.*

Une conférence internationale est une occasion idéale pour les associations membres de tenir des réunions avec leurs membres, de reprendre contact et de discuter de leurs problèmes particuliers. Pour l'AM ce fut l'occasion d'organiser trois réunions importantes:

-- *une réunion de coordonnateurs régionaux de l'AM*, qui comprenait également un suivi sur le travail accompli par le « AOS International Fishing Committee ». On partagea sur la nécessité d'avoir un modèle commun pour les rapports au niveau régional, national et local. On proposa également des dates pour les réunions régionales en 2005, ces dates seront confirmées lors de la prochaine réunion des coordonnateurs régionaux au début de l'année 2005. Il y eut un consensus pour souhaiter plus de solidarité entre les différentes associations de l'Apostolat de la Mer à travers le monde.

-- *une réunion de tous les membres de l'AM* présents à la conférence: il y avait plus de 50 membres, deux évêques, sept coordonnateurs régionaux et douze directeurs nationaux. L'agenda suivi fut le même que celui des coordonnateurs régionaux.

-- *le futur site Internet de l'AM* fut longuement discuté. L'AM d'Australie a déjà lancé un projet pilote, le [www.aos-world.net](http://www.aos-world.net). Le projet de l'AM ciblera en premier lieu les aumôniers et les agents pastoraux. Ce sera un instrument utile pour la coordination de notre travail pastoral. Une banque de données avec toutes les informations utiles est devenue une ressource nécessaire pour les coordonnateurs régionaux et les directeurs nationaux. On espère que ce projet sera opérationnel en **juillet 2005**.

## L'AUMÔNIER ET LA MISSION



Bishop Burns and Canon Christianson at the ICMA World Congress

### *Mgr Tom Burns*

*Evêque promoteur de l'AM pour l'Angleterre et le Pays de Galle*

Quand Jésus appela ses disciples et les envoya en mission, ce n'était pas leurs talents qui les avaient mis à part pour ce service missionnaire. Il ne les a pas choisis à cause des talents qui les auraient rendus plus compétents que d'autres pour cette mission. Au contraire, il envoie en mission des personnes, qui n'étaient pas différentes de celles qui faisaient partie de ces foules qui avaient provoqué sa pitié, et il leur donne autorité pour guérir et redonner espérance. Il leur recommande de ne prendre avec eux ni argent, ni vêtements, de ne pas se fier à leurs propres forces, de mettre de

côté toutes les sécurités et tout ce qui pourrait les désolidariser de ces foules, qui l'avaient profondément bouleversé. *Ne prenez rien avec vous... Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement.*

Ce ne sont pas nos différents talents qui nous rassemblent, mais notre pauvreté et le sentiment de fragilité dont nous faisons tous l'expérience. La communauté se constitue autour de ce que nous avons en commun et non pas autour de ce qui nous différencie les uns des autres. La justice devient possible quand je reconnais que je suis aussi vulnérable que l'autre et que ma quête de sécurité inclut aussi l'autre. Le pardon existe quand je me reconnais aussi pêcheur que l'autre et que j'inclus l'autre dans ma recherche de communion. La communauté se construit quand je reconnais être comme mon prochain quel qu'un de brisé, de pauvre et de dépendant et que nous célébrons que ce n'est qu'ensemble que nous retrouverons toute notre intégrité. Nous devons reconnaître et proclamer que l'amour ne se trouve pas dans le partage de cadeaux, mais dans une appartenance commune à cette foule anonyme, affamée, pauvre et meurtrie.

Pardessus tout il y a cette vérité : Quand nous avons touché le fond, Dieu prend la relève. Avec pratiquement rien, Dieu peut faire de grandes choses. Il nous dit. « Voulez-vous partir, vous aussi? » Si vous demeurez en Dieu et qu'Il demeure en vous, ensemble vous ferez de grandes choses pour les autres et la mission se fera.

La mission ce n'est pas quelque chose qui se fait *ailleurs* et par *d'autres*. La mission consiste à continuer l'œuvre de l'Esprit Saint, le missionnaire par excellence. L'aumônier de la mer est mandaté en tant que disciple pour continuer la mission de Dieu, par la puissance de l'Esprit Saint. Comme l'a dit le Pape Jean XXIII, un soir lorsqu'il était en prière au pied de son lit : *C'est ton Eglise, Seigneur, alors fais ton travail ! C'est la mission de Dieu.* Nous avons la grande chance de participer à sa Mission. Dieu prend l'initiative, et non pas nous. La mission est un aspect seulement de notre responsabilité vis-à-vis des gens de mer. Les autres aspects sont la **solidarité**, le **bien-être des marins** et l'**hospitalité**. Jésus a été envoyé par le Père, avec la puissance de l'Esprit Saint et dans Luc 4 :18-19, il définit ainsi sa mission, citant Isaïe 61 :

*L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction, pour porter la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé annoncer aux captifs la délivrance et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer en liberté les opprimés, proclamer une année de grâce du Seigneur.* En relisant ce passage il apparaît que Jésus a été envoyé pour : *Porter la bonne nouvelle aux pauvres* - c'est la **mission**. *Il a été envoyé pour annoncer aux captifs la délivrance et renvoyer en liberté les opprimés*, c'est la **solidarité**. *Et annoncer aux aveugles le retour à la vue*, c'est « **le bien-être** » ou le soulagement de toutes les misères physiques et humaines. *Proclamer une année de grâce du Seigneur*, car personne n'est étranger, et tout personne doit être accueillie. (Matt 25 :35), c'est l'**hospitalité**.

Un autre élément de base qui permet de définir la mission d'un aumônier maritime, c'est que sa mission se situe **avec** et non **par rapport à**. C'est une mission qui exige une intégration, une incarnation, et non une approche philanthropique ou paternaliste. C'est une vocation à s'incarner à la suite de Jésus dans sa mission et son mystère de salut.

Nous ne sommes pas appelés à faire des choses pour des personnes et à leur faire la leçon, mais à être **avec** eux, comme « Dieu s'est fait chair et a habité parmi nous », Emmanuel, Dieu avec nous... mangeant avec les pêcheurs »(Marc 2 :16) et prêchant à la foule. Le monde maritime de par sa nature même est international. Mais les changements profonds survenus dans le transport maritime nous obligent à un réexamen des besoins des marins d'aujourd'hui et à une restructuration et à un repositionnement de notre mission et de notre ministère.

Le nouveau modèle de mission proposé par l'Apostolat de la Mer de Grande Bretagne, propose trois axes pour rejoindre les besoins des marins qui visitent nos ports, à savoir :

- La visite des navires par des aumôniers et agents pastoraux spécialement formés.
- Un ministère œcuménique à partir de centres communs.
- Des aumôniers navigants spécialement formés pour exercer leur mission à bord des navires.

Nos félicitations et meilleurs vœux au  
**Chanoin Bill Christianson (MtS)**,  
nouveau Président de l'ICMA, que nous assurons  
de notre support et de nos prières.

## NOUVEAUX CENTRES D'ACCUEIL POUR LES MARINS

### Brisbane

Le nouveau centre de marins de Brisbane en Australie a été béni et inauguré par l'évêque émérite de Townsville, Monseigneur Raymond Benjamin. Le nouveau centre d'accueil « Stella Maris » est situé dans un bâtiment qui appartient à la paroisse des « Saints Anges Gardiens » à Wynnum, qui se trouve dans la baie de Brisbane. Il a coûté 70.000 dollars et sera à la disposition de tous les marins de passage.

Le directeur national de l'AM-Australie, Ted Richardson a déclaré que depuis que le centre est ouvert, il est très fréquenté par les marins : « Nous avons reçu plus de 600 visites pendant les cinq premiers mois. Le centre est très populaire. » Il a ajouté que le centre était parmi les plus modernes et les mieux équipés d'Aus-



tralie.

Grâce à l'Internet les marins peuvent non seulement envoyer du courrier électronique, mais également visionner leur famille sur l'écran en même temps qu'ils leur parlent. Le centre a quatre ordinateurs et six cabines téléphoniques ; ces équipements sont très utilisés car le prix des appels est très raisonnable. Un marin a pu récemment voir son fils, qui venait de naître, pour la première fois !

L'ouverture du centre a coïncidé avec le « Dimanche de la Mer ». À cette occasion la paroisse des « Saints Anges Gardiens » et les pères franciscains capucins ont reçu une lettre du Président du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Itinérants, le Cardinal Stephen Fumio Hamao, qui a tenu à leur exprimer sa reconnaissance pour le soutien accordé à l'Apostolat de la Mer pendant ces vingt dernières années, dans le message suivant : « Je voudrais féliciter la population et la communauté chrétienne de Wynnum pour leur dévouement à la cause des gens de mer, qui sont loin de leur paroisse, de leur famille et de leur pays et ce pendant de longues périodes. Les accueillir dans une communauté paroissiale est le meilleur moyen de leur montrer notre reconnaissance pour leur grande contribution à la prospérité et le bien-être de nos populations et de notre pays ».

Monseigneur Benjamin, qui est maintenant à la retraite et habite le quartier de Manly, soutient l'Apostolat de la Mer depuis l'époque où il était évêque de Townsville (1984 -2000). Il a pris conscience alors du bon travail qui se faisait pour soutenir et accueillir les marins, et en quittant son diocèse il a voulu continuer à s'intéresser à la cause des marins : « Car je garde une place spéciale pour eux dans ma prière. En effet être navigant c'est le métier le plus solitaire au monde. Il y a des centaines de milliers de personnes qui travaillent et vivent sur les océans. Ils n'ont pas d'évêque, pas de curé de paroisse et à leur arrivée dans

un port ils ne connaissent personne. Plus je les connais, plus je réalise que l'on doit leur ouvrir notre cœur et notre solidarité » a déclaré Monseigneur Benjamin, qui vient régulièrement aider au QG de l'Apostolat de la Mer à Wynnum.

### Marseille

#### Nouveau Terminal de Croisière

Notre nouveau foyer, en fonction depuis le 26 avril, est ouvert à chaque escale de paquebot au poste 163 du môle Leon Gourret, actuellement 3 à 4 jours par semaine, essentiellement les vendredis, samedis et dimanches pour les paquebots «Costa Classica», «Costa Fortuna» et «Splendour of the Seas», qui accostent en matinée et appareillent en fin d'après-midi. Depuis son ouverture, les marins sont de plus en plus nombreux à découvrir et apprécier ce nouveau Seamen's Club qu'ils comparent très favorablement aux foyers d'autres ports méditerranéens.

La progression de la fréquentation se passe de commentaires passant de 17 marins par escale à 67. Nous avons donc reçu, depuis le 26 avril, 1788 marins. Depuis le 15 août, le nombre de marins à chaque escale atteint désormais la centaine, pour plus d'une quarantaine de nationalités diverses dont 25% de Latins-Américains (Colombiens, Honduriens, Péruviens, Dominicains, Guatémaltèques, Brésiliens ...), 22% de Philippins, 20% d'Indiens, 13% d'Italiens et, en moindres proportions, des Indonésiens, Roumains, Espagnols, Bulgares, Slovènes, .... la plupart viennent en priorité pour communiquer avec leurs familles. Les 3 ordinateurs et les 8 téléphones, tous utilisés, sont en nombre insuffisant et une file d'attente s'allonge aux périodes de pointe entre midi et 17 heures. Le Port

(Suit à la page 7)

## INAUGURATION DU NOUVEAU CENTRE DE CEBU (PHILIPPINES)



### *Message de félicitations du Cardinal Stephen Fumio Hamao*

À l'occasion de l'inauguration du nouveau centre de marins de l'apostolat de la mer de Cebu (29 avril 2004), au nom du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et Itinérants et en mon nom personnel, j'envoie mes cordiales salutations à Son éminence le Cardinal Ricardo Vidal, à Son Excellence Monseigneur Ramon Arguelles, à Son Excellence Monseigneur Precioso Cantillas, au père Roland Dorio, SJ, aux représentants du gouvernement et des autorités portuaires et à tous les volontaires et agents pastoraux de l'Apostolat de la Mer.

Je voudrais féliciter tous ceux qui ont rendu la construction de ce centre possible. Ce magnifique bâtiment est parti d'un simple conteneur. Ceci me rappelle la parabole du grain de moutarde, quand Jésus nous enseigne que le royaume de Dieu est comme un petit grain mis en terre et qui devient un grand arbre. Nous remercions le Seigneur pour la persévérance et le courage de tous ceux qui, pendant ces années, ont travaillé dans des conditions très difficiles pour assurer la pastorale des marins et des familles dans ce port de Cebu.

A port welfare center was formally inaugurated on April 29 2004 in what is to be a meeting place of seafarers, port workers, maritime and port authorities and shipping owners and operators. The Archbishop of Cebu, Cardinal Ricardo Vidal officiated the blessing and inauguration of the three-story Stella Maris Seafarers' Centre in Pier 4, said to be its 110th Center worldwide. Fr. Jacques Harel, of the Pontifical Council, was present, representing Card. Hamao.

Les marins philippins constituent une grande proportion des 1,200.000 marins qui naviguent sur les océans. Ils sont respectés pour leur professionnalisme et leur courage. Leurs prestations sont très appréciées à travers le monde. Nous savons combien peut être difficile et solitaire la vie d'un marin qui doit quitter sa patrie et sa famille pour gagner sa vie sur les océans du monde, mais cela peut aussi devenir une occasion providentielle pour qu'à bord du navire et dans les ports étrangers, il devienne un messager de la bonne nouvelle de Jésus-Christ.

Je prie pour que ce nouveau centre soit un véritable foyer d'accueil pour ceux qui sont loin de chez eux et qui visiteront ce

Dans notre ministère, soyons toujours guidés par ces paroles

port.

de St Benoît à ses moines : « Assurez-vous de toujours accueillir l'étranger comme Jésus lui-même ».

Puisse Marie « Etoile de la Mer », être toujours à nos côtés, qu'elle soit une lumière dans tous les dangers et nous redonne espoir dans les épreuves, qu'elle protège les marins et leurs familles afin qu'ils se retrouvent tous, sains et saufs. »

(suit de la page 6)

Autonome, qui prend à sa charge l'abonnement ADSL, nous promet de fournir prochainement des ordinateurs supplémentaires. Et nous devons trouver une solution pour augmenter le nombre de lignes téléphoniques ... Avant même que les subventions d'équipement nous aient été accordées par l'ITF, nous avons dû acheter le mobilier indispensable à l'ouverture du foyer ... Sachant qu'il sera vivement apprécié par les marins, nous venons de commander un billard américain. Mais nous ne pourrions poursuivre et améliorer l'équipement de ce nouveau foyer, en tenant compte des desiderata des marins que nous accueillons, que lorsque les subventions demandées nous auront été effecti-

vement accordées. Si nous étions préparés à répondre à une « forte » demande d'achat de cartes téléphoniques, comme sur les cargos, il est une demande d'achat à laquelle nous ne nous attendions pas: de l'eau en bouteille ! Demande inattendue, mais qui, en fait, n'étonnera pas les anciens marins car le problème de la qualité de l'eau à bord est loin d'être nouveau et l'eau de mer distillée dans les bouilleurs des navires n'a toujours pas la qualité des eaux de source.

Jusqu'à maintenant nous constatons que seuls viennent au foyer les marins des paquebots amarrés aux postes 163 et 181, à proximité de la gare maritime. Nous ne voyons pas venir les autres. Il faudra donc, éventuellement, envisa-

ger, si l'activité des croisières continue à se développer à Marseille et si le nombre de bénévoles le permet, d'organiser des navettes par minibus pour permettre aux équipages les plus éloignés de venir, eux aussi, bénéficier des services de ce magnifique Seamen's Club.

La nouvelle équipe de 6 bénévoles (parmi lesquels nous sommes heureux de compter Hélène Condamine, notre charmante et regrettée « hôtesse » de la Maison des Gens de Mer en 1994) est venue épauler le noyau d'anciens qui n'ont pas cessé d'assurer la visite des cargos et d'offrir leurs services à leurs équipages.

## LA CONFÉRENCE TECHNIQUE MARITIME PRÉPARATOIRE SE TERMINE SUR UN SUCCÈS

### *Les délégués adoptent un nouveau texte pour la future convention du travail maritime*

L'Organisation internationale du Travail vient de franchir un pas décisif vers la création de nouvelles normes internationales du travail qui donnent une «Charte des droits des marins» à quelque 1,2 million de travailleurs de la mer, grâce au renforcement et à la consolidation d'une série de normes du travail adoptées depuis les années 1920.

La Conférence technique maritime préparatoire, qui se termine ce vendredi après deux semaines de discussions intenses, a rassemblé 551 délégués représentant les gouvernements, les armateurs et les marins en provenance de 88 pays. La nouvelle version de la Convention sera présentée pour adoption par la session Maritime de la Conférence internationale du Travail début 2006.

La nouvelle Convention a été définie comme «un instrument ambitieux» sans précédent au sein de l'OIT par son ampleur et par son approche, dans la mesure où elle vise à consolider les principes-clés, les droits et les normes existant dans 60 conventions et recommandations datant des 80 dernières années.

«C'est un projet équilibré qui va dans le sens de l'intérêt général, a déclaré M<sup>r</sup> Jean-Marc Schindler, président de la Conférence technique préparatoire et délégué du

gouvernement français, «il y va de l'intérêt bien compris de tous. D'un côté, la vie des gens de mer en sera améliorée. De l'autre, l'exercice des responsabilités des armateurs et de celle des gouvernements en sera facilité».



M<sup>me</sup> Cleopatra Doumbia-Henry, directrice du département qui assure la promotion de ce nouvel instrument au sein du BIT, a, quant à elle, déclaré que «la version actuelle de la Convention cherche à assurer des conditions de travail décentes à tous les marins du monde et se préoccupe de tous les aspects de la vie des marins. Un grand nombre de difficultés ont été aplanies et des questions essentielles ont trouvé une issue favorable lors de cette Conférence préparatoire».

Malgré tout, que ce soit pour les gouvernements, les armateurs ou les marins, certains aspects restent sans solution. «Il y aura encore des efforts à déployer pour résoudre ces problèmes dans le cadre du suivi de la Conférence préparatoire», a expliqué M<sup>me</sup> Doumbia-

Henry.

Après l'adoption de cette nouvelle Convention, les pays devront être prêts à la ratifier et à la mettre en œuvre. Il s'agit en effet que cette Convention renforcée soit appliquée immédiatement.

La nouvelle Convention ne mettra nullement en cause le statut légal ou la substance des instruments existants sur le travail maritime mais donnera plus de cohérence et de clarté pour être plus rapidement adaptable et plus largement applicable.

Le processus a été enclenché en 2001 lors d'une Commission Maritime Paritaire (CMP) quand les armateurs, les représentants des marins et les délégués tripartites du Conseil d'administration du BIT ont approuvé «l'Accord de Genève» prévoyant le réexamen des normes du travail maritime, ce qui a été repris ensuite par le Conseil d'administration. L'Accord en appelle à «une réponse internationale normative de type approprié – l'a-

*Grâce à un nombre de ratifications suffisant, c'est en février 2003 qu'entrera en vigueur le nouveau système de vérification d'identité utilisant le modèle bio métrique pour les gens de mer, une mesure qui concerne 1,2 million de personnes.*  
ILO, le 17 août 2004

L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de Conventions et de Recommandations. Les Conventions de l'OIT sont des traités internationaux soumis à la ratification des États membres de l'Organisation. Ses Recommandations sont des instruments non-contraignants - traitant spécifiquement des mêmes thèmes que les Conventions- qui donnent des directives à même d'orienter la politique nationale et l'action.

*Pour plus d'information:*

[www.ilo.org/public/english/standards/relm/maritime/index.htm](http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/maritime/index.htm).

adoption de normes mondiales applicables au secteur dans son ensemble».

Il est à noter que l'industrie navale qui transporte 90 pour cent du commerce mondial est considérée comme «la première industrie mondiale réellement mondialisée».

GENÈVE (Nouvelles du BIT) -  
Vendredi 24 Septembre 2004



---

## ICMA PARTICIPE À LA 92E SESSION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

---

*A l'agenda : les conditions de travail dans le secteur de la pêche.*

R.P. Bruno Ciceri, CS\*

J'ai participé du 1<sup>er</sup> au 17 juin 2004 à Genève, à la 92e session de l'OIT, dont le cinquième point de discussion à l'agenda était la préparation d'une convention, complété par une recommandation sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche.

C'était la première fois que je participais à une telle réunion et ce fut pour moi une grande expérience «pédagogique». Douglas B. Steven-son, le directeur du Centre for Seafarers' Rights de NewYork, m'a rejoint pendant la deuxième semaine. Sa compétence professionnelle et son expérience ont été très appréciées par les participants et par moi-même en premier lieu.

### *Un processus de consultation long et difficile.*

Le texte qui a servi de base à la discussion est le résultat de longues consultations. D'abord le secteur maritime de l'OIT rédigea un rapport préliminaire sur le secteur de la pêche professionnelle qui analysait les différentes législations et pratiques existantes concernant les conditions de travail du secteur dans les divers états membres de l'OIT. Ce rapport et un questionnaire furent envoyés aux différents gouvernements et à quelques ONG, dont l'ICMA, qui furent invités à envoyer leurs réponses et commentaires avant le 1er août 2003 au plus tard (<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/rep-v-1.pdf>)

Les réponses des 83 pays membres, qui ont répondu, et les points de vue exprimés à une réunion tripartite d'experts sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche (2-4 septembre 2003) furent pris en considération pour proposer une série de conclusions à être discutées

à cette présente session (<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/rep-v-2.pdf>)

Ces conclusions en vue d'une **convention** s'étendent : à l'âge minimum, aux examens médicaux, au recrutement et à la durée du travail et du repos, au registre des personnes, aux documents d'identité, au droit au rapatriement, à la sécurité et la santé au travail, aux accidents et décès, etc.

Pour compléter ces conclusions, il y eut aussi une série de **recommandations** qui furent proposées à la discussion concernant : la protection des jeunes, la formation et les qualifications, l'examen médical, les soins médicaux à bord, la sécurité sociale, l'hébergement à bord, le bruit et les vibrations, la ventilation, le chauffage, l'éclairage, les cabines, l'alimentation et les services de restauration, etc.



### **Quelques éléments de réflexion**

-- la méthode de travail employée est spécifique à l'OIT, c'est la méthode dite de négociations tripartites. Cet esprit de dialogue a régné pendant toute la session, bien qu'à plusieurs reprises il est apparu clairement que certains préjugés de la part des employeurs comme des employés, empêchaient de progresser et que c'est grâce à de longues

discussions et finalement à des compromis, un mal nécessaire, que l'on a pu progresser.

-- presque 95 % des pêcheurs sont en Asie, mais durant ces discussions, tant au niveau des travailleurs que des gouvernements, les pays asiatiques, à l'exception du Japon et de l'Inde, étaient les grands absents.

-- il est important de noter que ce projet de nouvelle convention et de recommandation ne vient pas abolir les anciennes normes déjà en place, même si cela ne va pas sans soulever quelques inquiétudes. Par exemple, pendant tous les débats il y avait un souci constant de trouver un équilibre entre le besoin de protéger la grande majorité des pêcheurs, qui sont des pêcheurs traditionnels, sans pour autant négliger les acquis des pêcheurs industriels. Pour réussir dans cet exercice délicat, il fallait s'assurer que « le filet protecteur » de la convention ne soit ni trop flexible ni trop rigide, ceci afin de faciliter sa ratification et sa mise en application sans pour autant rester trop vague.

-- Il semblerait que les conclusions proposées par le comité ont réussi ce difficile équilibre et que la nouvelle convention prévoit une large couverture légale pour tous les pêcheurs, y compris les indépendants. Elle prévoit des normes concernant la sécurité et la santé afin de réduire le nombre élevé d'accidents et elle fait également des propositions pour s'assurer que ces mesures soient appliquées et respectées.

-- le temps n'a pas suffi pour examiner tous les 210 amendements, et sous amendements, proposés et beaucoup de travail reste à faire. Beaucoup de sujets importants comme l'hébergement, la sécurité

*(suit à la page 12)*

---

## 70 ANS DE PRESENCE DE L'APOSTOLAT DE LA MER À BORD DES NAVIRES DE CROISIÈRE DE LA COSTA

---

### *Une délégation de la compagnie des navires de croisière de la Costa rencontre le Conseil Pontifical\**

Pour marquer les soixante-dix ans d'activité des aumôniers de l'Apostolat de la Mer à bord des navires de la Costa, une délégation de la compagnie a rencontré une délégation du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et Itinérants.



La réunion s'est tenue au Palazzo San Calisto où se trouve le siège du Conseil Pontifical ; Son Eminence le Cardinal Stephen Fumio Hamao et l'Archevêque Mgr Marchetto, respectivement président et secrétaire du Conseil Pontifical étaient présents. Étaient également présents, le père Jacques Harel responsable du secteur maritime au Conseil Pontifical, Mme Antonella Farina, du secteur maritime, le père Giacomo Martino directeur national de l'Apostolat de la Mer (Italie), le diacre Renato Causa, coordonnateur de l'Apostolat de la Mer ans en Italie ; et M. Pier Luigi Foschi, président et directeur général des Croisières Costa, qui était accompagné d'une délégation de sa compagnie.

A cette occasion, le Cardinal Hamao, Président du Conseil Pontifical, présenta à M. Pier Luigi Foschi une médaille pontificale en signe de reconnaissance pour la collaboration active de la compagnie italienne de croisière avec l'Apostolat de la Mer.

Dans son discours, le Cardinal Hamao a rappelé que : « Notre Conseil Pontifical souhaite que cette activité pastorale maritime puisse continuer et même se développer dans l'avenir, et exprimer en même temps son appréciation à la Costa pour son soutien. Ce souci des personnes, à un moment où seulement le profit et les forces du marché semblent intéresser les entreprises commerciales, mérite d'être souligné. Nous aurions voulu également dire toute notre satisfaction à la direction nationale à l'Apostolat de la Mer d'Italie, représentée ici par le père Giacomo Martino et par le diacre Renato Causa, pour le travail accompli, ce qui a rendu possible les bonnes relations de coopération à bord des navires entre les aumôniers et la Costa Crociere. »

M. Foschi a répondu en disant : « Au nom de la Costa Crociere, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance pour ce geste. Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil Pontifical pour le rôle pastoral important joué par les aumôniers sur nos navires pendant toutes ces années. »

Les « apôtres de la mer », en d'autres mots les aumôniers navigants (qui ont été présents sur les navires de la Costa depuis 1934), ont la responsabilité du bien-être psychologique et spirituel de l'équipage, tout en maintenant une présence pastorale et le dialogue avec les autres religions et groupes ethniques. Actuellement sur chacun des dix navires de la compagnie, il y a une chapelle à la disposition des passagers et de l'équipage, où la messe est célébrée régulièrement. Sur tous les navires, l'aumônier est sur « le comité de bien-être » avec le capitaine et le représentant des travailleurs, pour discuter du bien-être de l'équipage. Un certificat de "Responsabilité Sociale" (SA 8000 pour l'année 2001) a été décerné à la compagnie, en reconnaissance pour ses efforts et de son respect des valeurs éthiques et sociales dans sa gestion administrative.

---

\* La compagnie de croisière Costa, est une compagnie italienne qui appartient à la Carnival Corporation ; c'est la plus importante compagnie de croisière italienne et européenne : elle est propriétaire de dix navires y compris la Costa Fortuna, le plus grand paquebot de l'histoire de l'Italie, le tonnage total de la flotte atteint les 600.000 tonnes, et elle peut accueillir 15,700 passagers. À partir de 2006 la capacité d'accueil atteindra 21.500 passagers grâce à l'arrivée de la Costa Magica, navire soeur de la Costa Fortuna, qui entrera en service à la fin de l'année 2004 et un autre navire avec une capacité de 3000 passagers qui sera terminé au cours de l'été 2006. Tous les navires de la Costa Crociere battent le pavillon italien et naviguent en Méditerranée, l'Europe du Nord, les Caraïbes et l'Amérique du Sud. Les croisières Costa sont membres du « World Leading Cruise Lines » une association des plus grandes compagnies de croisière au monde, qui regroupe également le Carnival Cruise Lines, Holland America Line, Cunard Line, Seabourn Cruise Line, Windstar Cruises et Princess Cruises.

## EN BREF ...

### Canada

1. Plusieurs ports ont réussi à augmenter le nombre de leurs volontaires et à développer les ressources de leur association locale.

2. Ces huit derniers mois il y a eu la nomination de trois nouveaux aumôniers de l'AM et d'un assistant aumônier, à savoir :

-Au port de Montréal, Québec, le **P. Andrew Thavarajasingam**. Le P. Andrew sera introduit à ce ministère par un aumônier d'expérience, notre ancien Directeur National, le P. Guy Bouillé.

-Le P. Fred Weisbeck à Prince Rupert, en Colombie Britannique. Le P. Weisbeck est le premier aumônier depuis de nombreuses années, à être affecté à ce port, un des plus grands du Canada.

-Le P. Paul Le Blanc à St John, New Brunswick. Il a été nommé le mois dernier pour remplacer le Diacre Bob Freill qui, lui, fera plus d'administration paroissiale. Le P. Paul s'est dit très intéressé à développer ce ministère à St John.

-Le Diacre Michael Ho à Toronto, Ontario. Ce diacre nouvellement ordonné sera l'assistant du Diacre Albert Dacanay, Directeur National, dans le port de Toronto.

3. Finalement et surtout nous avons un nouvel Evêque Promoteur en la personne de Monseigneur Martin Veillette, qui a toujours soutenu très fort l'Apostolat de la Mer. Monseigneur Veillette fut responsable de la construction du deuxième Centre Stella Maris du Canada. Avec lui à la barre, nous pouvons être confiants pour l'avenir et pour le développement de l'AM en une organisation tou-

jours plus généreuse dans son service des marins

(*Diacre Albert Dacanay, Directeur national AM-Canada* )



### Coupe de l'America

A l'occasion de la première manche de la Coupe de l'America, qui a eu lieu à Marseille du 5 au 11 septembre 2004, la Mission de la Mer avait décidé, en lien avec l'Association Cap Vrai (tournée vers la plaisance et le sport de régate):

- de proposer un **livret d'accueil** spirituel et d'informations nécessaires aux participants et préparateurs techniques.

- de célébrer une **messe à Notre-Dame de la Garde**, avec homélie en anglais le dimanche 29 août 2004.

- d'organiser un **service oecuménique** en l'église saint Laurent, sur le Port, dont la préparation et l'animation étaient assurées par les diverses communautés chrétiennes.

### L'IMHA

#### consulteur à l'OMI

*Le statut de « consulteur » a été accordé à l'IMHA ( L'Association Internationale pour la Santé Maritime) par l'OMI le 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour une période initiale de 4 ans. Félicitations à l'IMHA avec qui nous avons eu l'occasion de collaborer à maintes occasions.*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN FAVEUR DES PÊCHEURS TRADITIONNELS DE L'INDE, DU PAKISTAN ET DE TOUTE L'ASIE DU SUD.

*A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du « Forum Indo-Pakistanaï pour la Paix et la Démocratie », l'Apostolat de la Mer, le Forum Mondial des Pêcheurs, le Forum Indo-Pakistanaï des Associations de pêcheurs lancent un appel aux gouvernements indiens et pakistanaï pour l'établissement d'un dialogue afin de parvenir à une politique commune de partage des eaux de la Mer d'Arabie pour les besoins de la pêche, et pour mettre fin aux menaces continues d'arrestations des pêcheurs par les gardes-cotes de ces pays.*

*Une politique similaire de partage des eaux doit être envisagée entre l'Inde et le Sri Lanka et l'Inde et le Bangladesh pour aboutir aussi à une entente.*

*La limite légale d'un maximum de 30 jours de prison pour les pêcheurs arrêtés doit être respectée. Car cet état de choses met la vie de ces familles et leur gagne-pain en péril.*

Xavier Pinto  
Coordonnateur AM Asie du Sud

## AM World Directory

### HONG KONG

(new e-mail address)  
aos\_kh@yahoo.com.hk

### NETHERLANDS

(new address)  
**AMSTERDAM**  
Stella Maris, H. Cleyndertweg 805  
1025 ED Amsterdam

#### ICMA PARTICIPE À LA 92 SESSION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

(suit de la page 9)

sociale, et la réglementation concernant les plus grands bateaux restent encore à être discutés, et cela devra se faire avant l'année prochaine. C'est pourquoi l'OIT a donné son accord pour l'organisation d'une autre réunion tripartite sur « l'hébergement à bord des navires de pêche » en décembre 2004.

#### *Que pouvons-nous faire?*

L'OIT a préparé un « rapport marron » qui contient les résultats de la récente conférence. (<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/rep-v-1.pdf>)

Ce rapport a été envoyé à tous les états membres (et à l'ICMA).

Le rapport des experts et les commentaires des gouvernements serviront à préparer « un rapport bleu » qui contiendra les textes de la convention et de la recommandation qui seront finalement discutées à la 93e session de l'OIT en 2005.

Le « rapport marron » a déjà été publié, et nous vous recommandons :

- de le lire, de le faire circuler, de l'étudier et d'en parler avec le plus de monde possible,
- d'organiser des rencontres au niveau local et national avec des responsables gouvernementaux, des pêcheurs et leurs organisations, afin de discuter du contenu de cette première mouture, en s'assurant que tous réalisent l'importance de ce projet pour les pêcheurs.
- de demander l'avis des professionnels de la pêche sur tous les aspects techniques que contient le rapport.

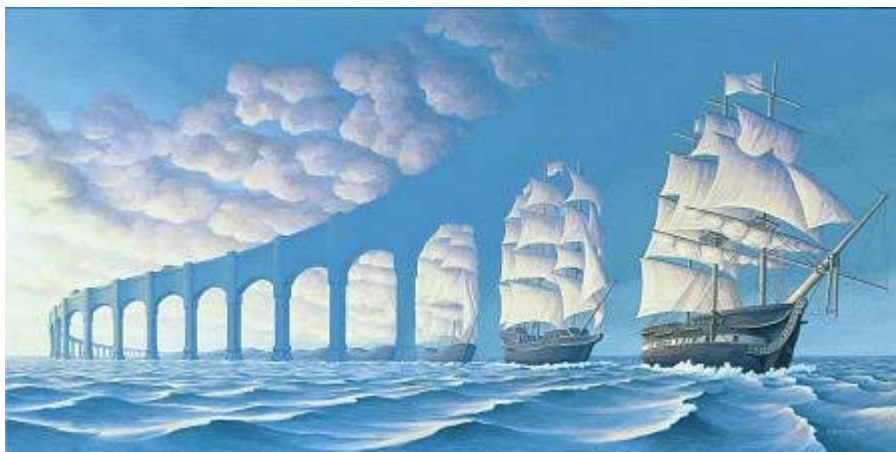
Comme l'ICMA participera à la prochaine session en juin 2005, il sera donc possible d'exprimer notre point de vue à travers le lobbying, des contacts personnels, mais aussi lors des réunions de comité. Vous êtes donc priés de faire parvenir toutes vos suggestions au père Bruno Ciceri par e-mail, si possible, à l'adresse suivante : [brunostm@kts.seed.net.tw](mailto:brunostm@kts.seed.net.tw)

#### ***Conclusion: un problème urgent***

À l'Apostolat de la Mer, nous mettons un grand espoir dans ce grand projet qui permettra une meilleure réglementation dans le domaine de la pêche. Pour bien situer son urgence, nous devons nous rappeler que la pêche demeure la profession la plus dangereuse. Dans beaucoup de pays elle a le plus haut niveau d'accidents mortels de toutes les professions. Ce taux élevé de mortalité est causé par des accidents à bord des bateaux, mais il y a aussi un grand nombre de handicaps, de blessures et de maladies liés à l'exercice de ce métier.

D'autre part les normes existantes (5 conventions et 2 recommandations), qui furent adoptées en 1920, 1959 et en 1966 et qui n'avaient hélas pas reçu beaucoup de ratifications, doivent être remis à jour pour refléter les changements importants qui ont eut lieu dans le domaine de la pêche ces dernières 40 années. Cette nouvelle convention sera d'une grande aide aux différents pays pour l'élaboration de leur législation nationale sur la pêche ou encore pour adapter la législation existante au niveau international actuel.

Bien qu'il y ait eu des efforts faits au niveau individuel et même national pour légiférer en faveur de la protection de cette profession, il faut reconnaître que les pêcheurs restent une catégorie de travailleurs marginalisés et sous-protégés et que cette convention internationale était nécessaire pour apporter des solutions structurelles et permanentes ; cela pourrait constituer une étape importante dans la « mondialisation de la solidarité ».



L' « Apostolatus Maris Bulletin » félicite

le **Commodore Christopher York**

*(Directeur National de l'A.M. de l'Angleterre et Pays de Galle)*

et le **Dr. Rolando G. Suarez Cobian**

*(Secrétaire Exécutif de la Commission de la Mobilité Humaine  
de la Conférence Episcopale Cubaine)*

pour leur nomination comme

**Consulteurs**

du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants  
et des Personnes en Déplacement le 18 juillet 2004.

Leur expérience et compétence seront d'une grande aide  
à notre Dicastère.

**Bienvenue à bord!!**

---

**Conseil Pontifical pour la Pastorale  
des Migrants et des Personnes en Déplacement**

**Palazzo San Calisto - Cité du Vatican**

**Tel. +39-06-6988 7131**

**Fax +39-06-6988 7111**

**e-mail: [office@migrants.va](mailto:office@migrants.va)**

**[www.vatican.va/Curie Romaine/Conseils Pontificaux ...](http://www.vatican.va/Curie_Romaine/Conseils_Pontificaux...)**

